



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN(NE) D'ART, MÉTIERS DE LA PRÉSENTATION DES COLLECTIONS, SPÉCIALITÉ INSTALLATEUR-MONTEUR D'OBJETS D'ART ET DE DOCUMENTS

SESSION 2014

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ces concours externe et interne.....	4
A) Le calendrier des concours externe et interne	4
B) Les épreuves d'admissibilité	4
1) L'épreuve écrite	4
a) Les observations concernant l'épreuve écrite.....	4
b) Les attentes du jury concernant l'épreuve écrite	5
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	5
a) Les observations concernant l'épreuve orale d'histoire de l'art.....	6
b) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale d'histoire de l'art	6
3) L'épreuve orale de techniques du métier	7
a) Les observations concernant l'épreuve orale de techniques du métier	7
b) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale de techniques du métier.....	7
4) Les remarques générales sur les épreuves d'admissibilité.....	8
C) L'épreuve d'admission.....	8
1) Les observations concernant l'épreuve pratique d'admission	8
a) Le comportement.....	8
b) La réalisation	9
2) Les attentes du jury concernant l'épreuve pratique.....	9
a) Les attentes concernant le comportement.....	9
b) Les attentes concernant la réalisation	10
3) Les remarques générales sur l'épreuve d'admission.....	10
III. Les statistiques	10
A) Le concours externe	10
B) Le concours interne	11

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

L'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys définit les épreuves d'admissibilité comme suit :

« 1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

L'article 5 de l'arrêté du 26 février 2014 précité définit l'épreuve technique d'admission comme suit :

« La phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant :

- la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1.

Pour la spécialité « installateur-monteur d'objets d'arts et de documents », l'épreuve pratique consiste en la préparation et la réalisation d'un montage d'œuvre et/ou de documents en vitrine ou sur cimaise » (durée : 8 heures) »

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours externe et interne de technicien(ne) d'art spécialité « installateur monteur d'objets d'arts et de documents » était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Anne de MONDENARD, conservateur du patrimoine, chef-adjoint du département conservation préventive, Centre de recherche et de restauration des musées de France ;

Membres de ce jury :

- Monsieur Victor ALMEIDA-ALVES, technicien d'art de classe normale, spécialité installateur-monteur d'objet d'art et de documents, établissement public du musée du Louvre ;

- Madame Florence CAILLIET, cheffe de travaux d'art, régisseur des œuvres, établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art, chargée de mission, service à compétence nationale du musée national d'archéologie et du domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury » le 19 novembre 2015. Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés (cadre réglementaire, déontologie : laïcité, non-discrimination...),
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours: le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ces concours externe et interne

A) Le calendrier des concours externe et interne

Inscriptions	Du 27 octobre au 24 novembre 2014
Date de l'épreuve écrite	Le 2 février 2015
Réunion d'admissibilité	Le 27 mars 2015
Dates des épreuves orales	Du 2 au 26 mars 2015
Dates de l'épreuve pratique	Du 12 au 28 mai 2015
Réunion d'admission	Le 29 mai 2015

B) Les épreuves d'admissibilité

1) L'épreuve écrite

Le jury a élaboré un sujet qui appelait une note synthétique de la part des candidats et permettait d'évaluer ses connaissances techniques en matière de manipulation, emballage, conditionnement, transport sécurité et sûreté des œuvres, conservation préventive ainsi que sa capacité à planifier des opérations. Le jury a donc imaginé un scénario de transfert de plusieurs objets de techniques différentes d'un espace muséographique à un autre avec plusieurs cheminements possibles.

a) Les observations concernant l'épreuve écrite

De nombreux candidats n'ont pas compris que le sujet consistait à rédiger une note en vue de programmer des opérations. Parmi les candidats internes, le jury a relevé peu de copies complètes, une absence de plan ainsi que des maladresses d'expression. Les candidats ont privilégié une approche par objet (en oubliant certains) et ont eu tendance à se focaliser sur les seules questions d'emballage. Les candidats externes ont rendu des copies plus complètes, montraient de bonnes connaissances générales mais n'étaient pas toujours concrets dans les procédures d'exécution.

L'analyse du sujet :

Peu de candidats ont traité l'ensemble des questions soulevées par le sujet : dépose et protection des objets à déplacer, transport puis installation en tenant compte des questions de sécurité, sûreté et de conservation préventive sans oublier d'indiquer le matériel et les moyens humains nécessaires pour cette opération.

Les plans adoptés :

Le jury a noté une absence de plan chez la grande majorité des candidats, un plan qui pouvait pourtant simplement se décliner en fonction des trois opérations à mener (dépose et emballage, déplacement, installation). Certains n'ont traité que la question du déplacement. Une approche par objet entraînait nécessairement des répétitions et donc une lecture plus fastidieuse.

La qualité de l'expression :

Peu de candidats ont véritablement rédigé ou osé la note synthétique et le style concis qu'elle demande. Les copies courtes étaient souvent incomplètes et parfois même peu compréhensibles (écriture phonétique). Les copies les plus longues se transformaient parfois en manuel un peu fastidieux de conservation préventive.

Le fond de la rédaction :

Les candidats ont eu ponctuellement de très bonnes idées et de bons réflexes et l'ensemble de leurs réponses permet de construire la copie idéale. Ils sont très peu cependant à avoir rassemblé en nombre ces bonnes idées. De nombreux candidats ont par exemple oublié de protéger l'autel qui ne pouvait être déplacé.

b) Les attentes du jury concernant l'épreuve écrite

Les attentes du jury concernant la forme :

Le jury attendait une note technique synthétique avec un plan et des parties bien identifiées après une introduction rappelant brièvement le contexte. Cette note devait présenter un caractère opérationnel et bien prendre en compte toutes les étapes et les besoins. Le jury s'est donc intéressé au degré de compréhension du sujet, à la qualité de l'argumentation et à la qualité de l'expression des candidats.

Les attentes du jury concernant le fond :

Le jury a valorisé les copies qui témoignaient de bonnes connaissances dans les techniques de manipulation en fonction des différents matériaux. Il attendait également des candidats qu'ils témoignent de bonnes capacités de gestion et d'organisation, d'un sens de l'anticipation et d'un souci pour la conservation des œuvres à toutes les étapes des opérations de manipulation (démontage, transport, installation). Les candidats ayant reçu de bonnes notes ont pensé à établir un planning. Ils ont prévu le matériel et les moyens humains nécessaires et défini les rôles des différents intervenants. Ils ont envisagé des aller-voir pour les œuvres et des constats d'état ainsi que la préparation de l'espace d'exposition (cimaises, emplacements possibles des œuvres, etc.). Ils ont réfléchi à un ordre de déplacement et d'installation, en tenant compte des formats et de la fragilité des œuvres, de la gestion de la lumière sans oublier les questions de sécurité (vitrine, barrière de mise à distance, etc.). Ils ont également pensé aux précautions à prendre pour la manipulation des œuvres (pas de bijoux, port de gants antidérapants) et pour la sécurité des agents (port d'équipements de protection).

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Le jury a élaboré plusieurs sujets différents comprenant chacun trois reproductions d'œuvres d'art, souvent emblématiques d'un courant ou d'un artiste, réalisées en France, du Moyen-Âge à nos jours, et conservées pour la grande majorité dans des musées nationaux. Les candidats étaient invités à proposer un classement chronologique et à faire des commentaires d'ordre historique ou stylistique sur

chacune des œuvres du sujet tiré au sort. Le jury a rassemblé des œuvres de techniques différentes (peinture, sculpture, mobilier, architecture, aquarelle, pastel, installation, photographie, etc.), réalisées à des périodes qui n'étaient pas trop proches les unes des autres afin d'évaluer les connaissances générales du candidat en histoire de l'art, ses capacités à situer les œuvres dans le temps, à appréhender différentes techniques ainsi que différents mouvements artistiques.

a) Les observations concernant l'épreuve orale d'histoire de l'art

Le jury a observé une grande disparité au sein des candidats dans la gestion du temps, comme dans le vocabulaire utilisé ou l'attitude générale. Plusieurs se contentaient d'un très bref exposé de quelques minutes à peine et attendaient les questions du jury (au risque d'épuiser ce dernier) quand d'autres maîtrisaient tout à fait la gestion de leur temps d'exposé par rapport à la durée de l'entretien pour conserver un temps d'échange avec le jury sans le rendre trop long. Il est vrai que l'intitulé de l'épreuve ne fixe pas une durée d'exposé et que cela peut inciter les candidats à se présenter sans aucune préparation. Certains candidats ne s'autorisaient pas à commenter les œuvres d'art, pensant qu'ils n'en avaient pas les compétences quand d'autres (surtout les externes) savaient utiliser un vocabulaire précis et adapté.

La structure de l'exposé :

Les candidats ont souvent commencé leur exposé en proposant un classement chronologique des œuvres reproduites avant de revenir sur chacune d'elle en respectant ce même ordre chronologique. Les exposés trop courts ont souvent obligé le jury à revenir avec le candidat sur chaque œuvre pour les pousser à les décrire, exercice qui s'est avéré payant pour certains. Les candidats les plus à l'aise ont identifié d'emblée les œuvres et les ont classées correctement avant de prendre le temps de les décrire, l'une après l'autre, pour un exposé d'au moins 10 minutes.

Le fond de l'exposé :

Les connaissances des candidats en histoire de l'art étaient très hétérogènes. Certains étaient très à l'aise avec les œuvres, même quand ils ne les connaissaient pas, d'autres étaient très bloqués et n'imaginaient pas qu'en prenant le temps de les regarder et de les décrire cela pouvait les aider à mieux comprendre ce qu'ils avaient sous les yeux. La prise en compte des techniques a souvent mené les candidats vers une meilleure compréhension des œuvres (bronze de Dalou, esquisse en plâtre de Carpeaux, Vierge en ivoire, coupe des Vendanges de Froment-Meurice). Les classements chronologiques étaient globalement justes. Certains candidats ont cependant confondu période de création et période représentée. Le tableau de Delacroix évoquant une scène de combat de chevaliers au Moyen Âge (19^{ème} siècle) a souvent été proposé comme antérieur à la figure de fantaisie de Fragonard (18^{ème} siècle).

b) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale d'histoire de l'art

Le jury n'attendait pas des candidats les compétences d'un historien d'art. Il attendait une curiosité et une sensibilité pour les œuvres avec un goût pour les décrire et quelques connaissances en histoire de l'art pour les situer dans le temps et les rattacher à des mouvements artistiques. Le jury attendait aussi que les candidats reconnaissent quelques œuvres phares des collections nationales (*Porte de l'Enfer* de Rodin, *Galerie des Glaces* de Versailles, *Chambre à Arles* de Van Gogh, etc.).

Les attentes du jury concernant la structure de l'exposé :

Chaque candidat avait un sujet avec trois reproductions d'œuvres d'art. Le jury attendait une présentation et une description brève de chaque œuvre pour justifier le classement chronologique avant une présentation plus approfondie de chacune. L'entretien durant 20 minutes, le jury attendait un exposé d'une dizaine de minutes avant d'engager des échanges avec le candidat. Les candidats qui ont le mieux réussi ont parfaitement géré ce temps en proposant des exposés nourris. Le jury a apprécié les candidats

qui savaient utiliser un vocabulaire précis et adapté et qui répondaient de façon ouverte aux questions posées par le jury.

Les attentes du jury concernant le fond de l'exposé :

Le jury attendait des candidats qu'ils sachent identifier les périodes de création et les techniques des œuvres proposées en les rattachant à des courants artistiques. Le jury n'attendait pas nécessairement que le candidat identifie l'œuvre et l'artiste mais propose un discours cohérent pour la rattacher à un courant artistique et imaginer dans quel musée il pourrait la voir.

3) L'épreuve orale de techniques du métier

Le jury a élaboré plusieurs sujets différents où les candidats étaient invités à répondre à une question ou développer leurs connaissances sur un sujet relatif aux techniques du métier.

a) Les observations concernant l'épreuve orale de techniques du métier

Au cours de cette épreuve, les candidats ont mieux géré leur temps de parole même si certains exposés restaient encore très courts. Les candidats ont été dans l'ensemble bien plus à l'aise avec cette épreuve.

La structure de l'exposé :

Dans la grande majorité des cas, les candidats souvent motivés par leur sujet sont entrés directement dans les techniques sans structurer véritablement leur oral. Certains se sont limités au sujet propre. Ils auraient dû mieux développer les différents aspects de la question qui leur était posée, en s'illustrant d'exemples pour rendre leur exposé plus vivant.

Le fond de l'exposé :

Une grande différence de niveau a été constatée entre les candidats internes et externes.

Les candidats internes possédaient dans l'ensemble de bonnes connaissances techniques. Ils ont fait preuve de bon sens et de professionnalisme. Ils ont cependant un peu de mal à se projeter dans un poste à responsabilités.

Le niveau des candidats externes était très hétérogène. Plusieurs ont été un peu déroutés par certains sujets. La plupart connaissaient les bonnes réponses aux questions posées par le jury mais n'osaient les donner.

b) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale de techniques du métier

Le jury attendait des candidats qu'ils aient de solides connaissances techniques, ainsi que du bon sens, afin de ne pas mettre en péril des œuvres qu'ils pourraient avoir à traiter par la suite.

Les attentes du jury concernant la structure de l'exposé :

Chaque candidat avait un sujet comportant une question liée au métier. Le jury attendait un exposé riche d'exemples concrets témoignant de bonnes connaissances techniques. L'échange avec le jury était l'occasion d'approfondir les connaissances techniques du candidat en allant au-delà de la question posée.

Les attentes du jury concernant le fond de l'exposé :

Le jury attendait que les candidats témoignent de leurs connaissances techniques, liées à la conservation préventive, aux différents modes de présentation des œuvres ainsi qu'aux différentes techniques de conditionnement, à l'occasion d'un transport ou d'une mise en réserve.

Les questions posées étaient plutôt ouvertes pour justement permettre au candidat de développer ces différents points. Le jury attendait que le candidat fasse également preuve de responsabilité, d'ingéniosité et de bon sens. Lorsqu'un candidat ne savait répondre, le jury s'est efforcé de l'aiguiller vers la réponse en prenant en compte la qualité de son raisonnement.

4) Les remarques générales sur les épreuves d'admissibilité

Pour l'épreuve écrite, il fallait donc produire une note synthétique à l'intention de son supérieur hiérarchique en énonçant l'ordre des opérations, le matériel et les moyens humains nécessaires. Il fallait penser à indiquer tout ce qui pouvait concourir à la meilleure protection des œuvres et des intervenants tout en restant réaliste par rapport au déplacement à effectuer (il ne s'agissait pas d'emballer des œuvres pour un transport en camion longue distance). Il ne fallait cependant pas trop jouer la fiction avec des dates fantaisistes ou de faux nom et ne pas faire un cours de conservation préventive à son supérieur hiérarchique. Le jury invite les candidats à suivre les préparations au concours qui sont proposées par le ministère de la culture et de la communication pour comprendre notamment ce qu'est une note à l'attention d'un supérieur hiérarchique et apprendre à en rédiger.

Pour l'épreuve orale d'histoire de l'art, il fallait préparer un petit exposé de 8 à 10 minutes. Les candidats qui ne reconnaissaient pas les œuvres étaient invités à les décrire, ce qui souvent les a aidés à mieux les comprendre. Il ne fallait donc pas se contenter d'un petit exposé lapidaire de 2 à 3 minutes et attendre que le jury pose des questions pour arriver au bout des 20 minutes de l'épreuve. Les temps d'échange avec le jury étant souvent longs à cause des exposés trop courts. Il convenait enfin d'adopter une attitude ouverte en évitant de répondre de façon fermée à toutes les questions posées. Le jury invite les candidats à mieux se préparer à une épreuve orale pour apprendre à faire véritablement des exposés plus longs que ceux réalisés par la plupart des candidats à ce concours.

Pour l'épreuve orale de techniques du métier, un exposé d'une dizaine de minutes était attendu. Les candidats devaient répondre à la question posée en couvrant différents domaines : présentation et conditionnement des œuvres, mais aussi conservation préventive. Il était recommandé d'utiliser un vocabulaire approprié tout en témoignant de solides connaissances techniques sur la nature des œuvres (matériaux constitutifs, techniques de fabrication) et les précautions particulières que chacune demande. Il fallait donc éviter des réponses évasives qui témoignaient d'une absence de précaution dans la manipulation des œuvres.

C) L'épreuve d'admission

Au regard du nombre de candidats et de la spécificité de l'épreuve de la spécialité « installateur-monteur d'objets d'arts et de documents », les membres du jury ont surveillé les journées d'épreuve technique pour examiner le comportement des candidats pendant toute la durée de l'épreuve.

1) Les observations concernant l'épreuve pratique d'admission

a) Le comportement

Afin de pouvoir évaluer au mieux l'attitude des candidats face aux œuvres confiées, leur dextérité et leur soin, les membres du jury ont été présents tout au long de l'épreuve. Cette présence continue a permis aussi d'apprécier la façon dont les candidats géraient leur temps et leur stress dans des conditions s'approchant de celles d'un montage d'exposition.

La plupart des candidats se sont présentés en tenue de travail tout à fait adéquate, équipés de matériel (gant, cutters, règles, scalpels, etc.). Un seul candidat s'est présenté en baskets.

Durant toute la durée des épreuves, les candidats sont restés silencieux. Ils ont su travailler dans le calme et le respect des autres.

L'épreuve étant copieuse, les candidats devaient gérer au mieux le temps imparti. La plupart sont restés durant toute l'épreuve, profitant jusqu'au bout du temps qui leur était dévolu. Certains candidats ont cependant survolé ou bâclé certains points de l'épreuve sans doute par peur de manquer de temps (pose d'objets sur socle plutôt que piquage en fond de vitrine, pas d'interface entre les œuvres et les socles, calage en caisse plutôt que découpe à la forme de l'œuvre, etc.). Quelques candidats sont partis au bout de cinq ou six heures d'épreuve, laissant une impression de nonchalance voire d'ennui, comme s'ils étaient pressés de quitter l'épreuve.

La plupart des candidats a préparé son poste de travail en vue de protéger les œuvres (pose d'une interface type papier kraft ou Tyvek sur leur table, utilisation de mousses pour les cadres, nettoyage de leur poste de travail, utilisation de gants adéquats pour les œuvres...). Certains candidats allant même jusqu'à protéger de la lumière les œuvres graphiques en fin d'épreuve.

Comme les candidats avaient la possibilité de recourir à l'aide d'un assistant pour la manipulation, les membres du jury ont observé comment s'opérait la transmission des consignes. Il y a eu une assez grande disparité entre les candidats. Certains n'ont pas assez dialogué avec lui, ne lui ont pas expliqué assez clairement les opérations : ils ne lui ont pas demandé de mettre des gants pour la manipulation des œuvres, ou des sur-chaussures pour marcher sur le tapis. D'autres, en revanche, ont été de très bons pédagogues, expliquant clairement les opérations et demandant même si les consignes avaient été bien comprises.

b) La réalisation

Le jury a constaté une assez grande homogénéité esthétique des installations des candidats internes, qui adoptaient assez souvent les mêmes types de présentation. Les candidats externes ont été dans l'ensemble plus originaux, osant certaines scénographies tout à fait intéressantes. Certaines productions étaient trop similaires à celle du voisin.

Les œuvres ont été plus ou moins bien protégées au cours de l'épreuve. Quand certains candidats étaient particulièrement attentifs d'autres étaient plutôt négligents. Certaines œuvres ont ainsi été endommagées.

Quelques candidats se sont lancés avec plus ou moins de réussite dans des réalisations qu'ils ne maîtrisaient pas, comme la découpe de passes-partout ou encore le piquage d'objets. Certains piquages présentaient l'efficacité attendue quand d'autres étaient trop contraignants.

Plusieurs caisses écrien ont été réalisées avec un grand soin quand d'autres n'étaient pas correctement fermées et ne garantissaient pas le maintien de l'œuvre au moment de l'ouverture.

Certains objets étaient remarquablement soclés et stables et d'autres à peine maintenus et de façon plus grossière. Certains candidats ont bien pensé à utiliser des interfaces de type Melinex entre l'objet et le fond de la vitrine quand d'autres les ont oubliés. Ces disparités se sont retrouvées dans la propreté du rendu final et de l'environnement de travail.

2) Les attentes du jury concernant l'épreuve pratique

a) Les attentes concernant le comportement

Le jury attendait des candidats courtoisie et pédagogie envers l'assistant pour les manipulations. Il fallait également respecter les consignes données en début d'épreuve, qui concernaient à la fois le matériel (respect et mutualisation des outils) et les consommables (partage et utilisation raisonnée).

b) Les attentes concernant la réalisation

Les attentes du jury concernant la réalisation de l'épreuve technique portait à la fois sur l'aspect esthétique de chaque installation ainsi que sur l'attention portée à la protection des œuvres confiées aux candidats : utilisation de gants pour manipuler les œuvres et protection de ces dernières contre d'éventuelles dégradations d'origine humaine (vol, vandalisme) ou liées à l'environnement (vibrations, polluants, lumière, climat).

3) Les remarques générales sur l'épreuve d'admission

Il fallait témoigner d'un sens de l'organisation, associer de façon courtoise l'assistant mis à disposition des candidats, être respectueux des œuvres et du matériel, ne pas prendre tous les accessoires disponibles, ne pas copier son voisin et ne pas essayer de camoufler des accidents sur les œuvres.

Il est important de prendre en compte les consignes données en début d'épreuve pratique.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 15.

A) Le concours externe

En externe : 6 postes étaient offerts.

			Admissibilité			Admission	
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Nombre de présents à l'épreuve écrite	Nombre de présents aux épreuves orales	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	26	23	14	10	8	8	2
Femmes	18	16	9	9	6	6	4
Total	44	39	23	19	14	14	6

Seuil de l'admissibilité : 12 sur 20.

Amplitude des notes :

- de 2 à 17 sur 20 pour l'épreuve écrite ;
- de 6 à 19 sur 20 pour l'épreuve orale d'histoire de l'art ;
- de 6 à 17,5 sur 20 pour l'épreuve orale de techniques du métier.

Seuil de l'admission : 13,61 sur 20.

Amplitude des notes : de 8,5 à 16 sur 20.

B) Le concours interne

En interne : 9 postes étaient offerts.

	Nombre d'inscrits et nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir		Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	27	27	25	17	17	7
Femmes	7	7	4	4	4	2
Total	34	34	29	21	21	9

Seuil de l'admissibilité : 10,1 sur 20.

Amplitude des notes :

- de 4 à 15,5 sur 20 pour l'épreuve écrite ;
- de 6 à 19,5 sur 20 pour l'épreuve orale d'histoire de l'art ;
- de 8 à 19,5 sur 20 pour l'épreuve orale de techniques du métier.

Seuil de l'admission : 13,77 sur 20.

Amplitude des notes : de 6 à 17 sur 20.

Madame Anne DE MONDENARD
Présidente du jury